



La Fédération Métallurgie CGT soutient les salariés de GM&S dans leurs actions !

Les révélations récemment divulguées par les articles de presse tendent à confirmer que ce sont bien les constructeurs qui ont orchestré le PSE des GM&S.

Des accords secrets conclus en novembre 2014 entre l'homme d'affaires italien Gianpiero Colla, repreneur du site de la Souterraine, et les deux constructeurs, Renault et PSA ont été signés.

Ces accords attestent qu'ils étaient les véritables gestionnaires de l'usine creusoise.

De telles pratiques démontrent la responsabilité des donneurs d'ordres comme nous l'avons dénoncé.

Les constructeurs se sentent si forts qu'ils ne respectent pas leurs engagements de fournir de l'activité représentant pour PSA 12M€, pour Renault 10M€ et 5M€ d'investissements de l'Etat. A ce jour, l'activité sur le site de la Souterraine ne redémarre pas comme s'y étaient engagés ces «responsables». Le site a seulement 35% d'activité, alors que d'autres usines d'emboutissage du groupe GMD préfèrent employer des précaires pour réaliser la charge de travail.

Là, à nouveau le gouvernement ne respecte pas ses engagements alors qu'il y avait moyen de faire autrement. Le syndicat et la Fédération ont fait des propositions mais rien n'a été pris en compte.

L'Etat n'a pas agi et n'agit toujours pas pour que les constructeurs contribuent à la réparation du préjudice subi par les licenciés. Mais il est encore temps d'agir !!!

La proposition de loi sur la responsabilité des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants imaginée et rédigée par les GM&S, soutenue par la CGT a donc tout son sens, car les donneurs d'ordres ne se priveront pas si on ne les arrête pas !

La victoire concernant la contestation du plan de sauvegarde de l'emploi sur la forme et **l'audience du Jeudi 24 mai prochain à 9 heures au Tribunal administratif de Limoges** sur le fond ont donc tout leur sens afin de permettre aux salariés-es licenciés-es d'avoir un argument supplémentaire de poids pour effectuer des démarches prud'homales.

L'état doit obtenir des réparations auprès des constructeurs et des anciens actionnaires. L'Etat ne doit pas rester dans une posture : aveugle face à la détresse des salariés, et négative face à la détermination justifiée des salariés-es repris et licenciés-es pour obtenir un réel avenir.

Montreuil, le 18 mai 2018